

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 JUILLET 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 8 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le Seize Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence du Maire.

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, M. CONTENTIN, D. VAUTIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, E. RENAULT, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, C. HELENNE, R. FABIUS, M. BLAZSKA, A. GROULT, B. VAUTIER, C. AUGNET

ABSENTS REPRESENTES : F. LOUIS a donné pouvoir à D. MULLER ; A. DIDIER a donné pouvoir à M. CONTENTIN ; D. ZAMBETTA a donné pouvoir à D. SALZET ; JM KALAIDJIAN a donné pouvoir à S. OUTIN ; P. FONTAINE a donné pouvoir à E. LANDEAU ; L. DE MARLIAVE a donné pouvoir à N. DE FOUQUIERES

ABSENTS EXCUSES : E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND

ABSENT : J. CONTENTIN

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

Vu les articles L.2121-29 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026, transmis aux Conseillers municipaux le 8 juillet 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 JUIN 2026.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

D. MULLER

